

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : RD 268 - Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône. Aménagement à 2 x 2 voies entre La Fossette et Mât de Ricca - Lancement de la concertation publique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à lancer la concertation publique préalable pour l'aménagement à 2 x 2 voies de la RD268 entre La Fossette et Mât de Ricca sur les communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Arles conformément à l'article L103.2 du code de l'urbanisme.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**